



## Transfert nouvel entreprise

Par **ramon03**, le **02/09/2014 à 22:00**

Bonjour

je suis employé dans une entreprise location de camion avec chauffeur mon patron a perdu les contrats.

il a dans un premier temps déclaré me garder et que j'irais dans un autre dépôt ensuite il me déclare que je vais être repris par une autre entreprise .

A ce jour je n'ai aucune date rien dois-til me le signaler par écrit l'entreprise qui doit reprendre a mauvaise réputation je dois accepter quand même.

Il me reste des heures supplémentaires est-il possible d'en demander le paiement à mon employeur merci

Par **P.M.**, le **03/09/2014 à 16:17**

Bonjour,

L'employeur peut vous proposer un reclassement que vous pouvez refuser s'il implique une modification essentielle du contrat de travail...

Le transfert du contrat de travail à une autre entreprise n'est possible qu'en cas de vente ou si un marché est repris dans les conditions prévues à la Convention Collective applicable...

Les heures supplémentaires doivent être payées sauf si un Accord collectif prévoit un repos compensateur de remplacement, majorations comprises...